



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet  
Bureau Communication  
Interministérielle

Melun, le 14 novembre 2019

*Signature d'un nouveau protocole départemental de prévention et de lutte contre les incivilités et les violences dans le football*

Faisant suite à plusieurs faits graves survenus pendant ou en marge des matchs de football lors la saison sportive 2018-2019, le dispositif de prévention des matchs sensibles existant avait été réactivé sous l'impulsion de la Préfète par la mise en œuvre d'un nouveau plan départemental, de lutte contre les violences dans le football.

Le 13 octobre 2018, lors de l'Assemblée Générale du district de football, un protocole départemental visant à renforcer la lutte contre les incivilités et les violences avait ainsi été signé entre le district de football et la préfecture de Seine-et-Marne.

Cette signature matérialisait le travail important que le district seine-et-marnais de football et l'Etat avait engagé afin de lutter contre les faits d'incivilités et les violences et actait leur partenariat en faveur d'un football préservé de ces phénomènes.

Ce protocole fixait trois objectifs prioritaires :

1. Mieux repérer les comportements contraires aux valeurs du sport
2. Prévenir les violences dans le football et les accidents graves
3. Sanctionner les faits d'incivilités et de violences et mieux accompagner les victimes

**Un nouveau protocole, élargi désormais aux autorités judiciaires**, sera signé par les procureurs, la préfète et le président du district lors de l'assemblée générale du district de football le

**23 novembre à 11h**

au Complexe de l'Entre-Deux-Parcs avenue des Hyverneaux à Lésigny

Il a notamment pour nouveaux objectifs de :

- mieux informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les conséquences pénales des comportements contraires aux valeurs du sport ;
- faciliter le signalement et le traitement des infractions commises lors des rencontres de football ;
- mieux orienter, suivre et soutenir les victimes dans leur parcours judiciaire.

**Merci aux journalistes qui souhaitent assister à cette signature d'envoyer un courriel à**

**[pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)**

**Contacts presse**

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)